

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 25

Pouvoir : 4

Date de la convocation :
3 avril 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le neuf avril à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Matthieu GRIVEL et Didier BERNARD.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESON, Sandra GUINOT, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Bénédicte PINSONNEAUX, Didier DEMAY, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Matthieu GRIVEL, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Didier BERNARD, Laurent LAGRIFFOUL, Jacqueline PENAUD.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Richard MILON à Didier PICARD, Adeline CARITEY à Bénédicte PINSONNEAUX, Elise MARTIN à Tristan BATHIARD, Marie-Christine BOIREAU à Laurent LAGRIFFOUL

Objet : Budget principal – Création de l'AP/CP n°006 – Travaux de réhabilitation du gymnase

Exposé :

La réhabilitation du gymnase s'inscrit dans la dynamique du projet de mandat de l'équipe municipale.

Construit en 1975, le site est utilisé au quotidien par de nombreuses associations sportives, ainsi que les écoles et le collège de Saint-Rémy.

Les objectifs de la réhabilitation sont de faciliter les accès et la convivialité, de sécuriser le site, et bien évidemment, d'améliorer la performance énergétique du bâtiment.

Le projet fera l'objet d'une présentation plus détaillée lors d'un prochain Conseil Municipal.

Pour permettre une meilleure visibilité financière des engagements de la collectivité sur ce projet pluriannuel, le Conseil Municipal décide de mettre en place une Autorisation de Programme (AP) et de Crédits de Paiement (CP) sur une durée de trois ans.

L'enveloppe de l'autorisation de programme est évaluée à 2 085 000 euros, déclinée en crédits de paiement jusqu'en 2026 de la façon suivante :

Durée de l'AP	Montant de l'AP	Ventilation des crédits de paiement		
		CP 2024	CP 2025	CP 2026
3 ans	2 085 000	485 000	1 500 000	100 000

Visa :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret d'application 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M57,

Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire à la conduite de ce projet.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la mise en place de l'AP n°006.
- DIT que les crédits de paiement prévus pour 2024 sont inscrits au budget primitif 2024.

Vote : POUR 23, ABSTENTION 6 (T. BATHIARD, E. MARTIN, D. BERNARD, MC. BOIREAU, L. LAGRIFFOUL, J. PENAUD)

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

